



FACULTÉ DE MÉDECINE DE TUNIS



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITÉ TUNIS EL MANAR

COM-AV-10-00

Tunis, le 08 Décembre 2025

AVIS A L'ATTENTION DES APPRENANTS DES DIFFERENTS CEC INCLUANT UN MEMOIRE, UN ARTICLE SCIENTIFIQUE OU UN STAGE

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des apprenants que la validation des Certificats d'Enseignement Complémentaire (CEC) comportant un mémoire, un article scientifique ou un stage doit impérativement être effectuée dans un délai maximal de **cinq (5) ans** à compter de la date de la **première inscription**.

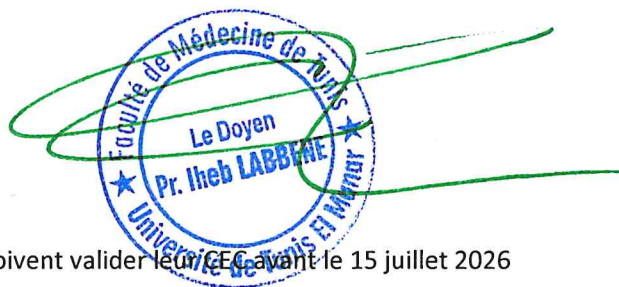
Passé ce délai, le dossier concerné sera **automatiquement archivé, sans possibilité de dérogation**.

Cette disposition s'applique à **tous les apprenants inscrits pour la première fois à partir de l'année universitaire 2020-2021***.

Les personnes concernées devront, le cas échéant, **s'acquitter des droits d'inscription relatifs aux années d'interruption d'inscription** selon les modalités de paiement en vigueur.

La Coordinatrice du DPC
Pr Imène YEDDES ZARAA

Le Doyen
Pr. Iheb LABBENE



* Pour ceux inscrits pour la première fois en 2020-2021, ils doivent valider leur CEC avant le 15 juillet 2026